

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/08/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	15

L'an 2026, le 31 Août à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Salles d'Angles s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GÉRON Marcel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 27/08/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 27/08/2026.

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : M. GÉRON Marcel, Maire, Mmes : BOISSON Valérie, BONNORON Christine, HAMON Marilyne, LOISEAU Marine, MICHEL Céline, PARTAUD Ingrid, VERGNET Marine, MM : CALDERON Stéphane, DROUET Patrick, MERY Olivier, MOURGERE Géraud, RONDEAU Bernard, TRICOIRE Mathieu, VARACHAUD Yannick

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous préfecture de Cognac
Le :
Et
Publication ou notification du :

A été nommée secrétaire : Mme BOISSON Valérie

2026-09-04 – Désignation d'un référent Aléas climatiques.

Enedis demande un référent aléas climatiques (nouveau nom du référent tempête) car aujourd'hui il existe divers événements climatiques qui peuvent endommager le réseau électrique. Afin de l'informer de réunions, pour lui envoyer des documents mais bien sûr pour le prévenir d'événements à venir par SMS et mail :

- Les tempêtes et orages
- La canicule
- Les inondations
- Des épisodes de neige

O Le rôle du référent Aléas Climatiques est essentiel :

- Communiquer des informations pertinentes à Enedis sur l'état de la situation que vous constatez sur votre commune,
- Faciliter les interventions de dépannage,
- Être un relai sur le terrain afin de tenir informée la population

O Enedis met à disposition divers canaux d'échanges dédiés aux communes

- Un réseau de correspondants aléas climatiques mis en place

- Un accueil téléphonique dédié pour la gestion de crise (le n° est envoyé par SMS à tous les Maires)
- Des SMS envoyés aux Maires et/ou correspondants aléas climatiques pour les informer de l'évolution de la situation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de nommer Olivier MERY en tant que référent aléas climatiques ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 07/09/2026

Le Maire

Marcel GÉRON

